

CONSIGNES DONNÉES AUX ÉLÈVES PENDANT LE SÉJOUR



L'ENCADREMENT DES ÉLÈVES À L'ÉTRANGER

Pour assurer le suivi et l'accompagnement de l'élève en déplacement à l'étranger, un enseignant « référent » est désigné dans chaque école ou établissement scolaire.

Il est chargé de veiller au bon déroulement du séjour, tant sur le plan pédagogique, qu'organisationnel, pendant le transport des élèves, lors du séjour, et jusqu'au retour des élèves dans leur famille.

Afin que le séjour se déroule dans la confiance et le respect de l'autre, les documents suivants pourront être communiqués aux élèves :

- Un extrait du règlement intérieur de l'établissement pourra être remis aux élèves, règlement applicable également à l'étranger.
- Des consignes particulières pourront être spécifiées et signées par les parents et les élèves avant le départ.

Exemple :

Consignes particulières pour les parents pendant le séjour :

« L'équipe responsable du séjour scolaire, présente aux côtés des élèves, doit s'assurer du bon fonctionnement et de l'organisation du séjour. » Si vos enfants vous font part d'un souci, il ne faut pas hésiter à la contacter, elle est aussi là pour veiller au bon fonctionnement du séjour.

Il ne faut pas hésiter à contacter directement le chef d'établissement et son équipe en cas d'inquiétude.

Différents systèmes de communication peuvent vous être proposés pour vous tenir informés :

- publications d'articles sur le site Internet de l'établissement,
- blog pour les parents enrichi par les élèves pendant le séjour (sous réserve d'une bonne connexion),
- un parent correspondant qui relaie les informations transmises par l'enseignant....

Toutes ces modalités sont envisageables, et il en existe beaucoup d'autres. L'enseignant référent trouvera celle qui vous conviendra le mieux.